

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Candidature à l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » (PAT)**

**Annexe : appel à projet « Projet Alimentaire Territorial »**

**Date de convocation :** 2 avril 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 14 avril 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** FOUCAULT Marie-Françoise

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 91

- Titulaires : 84

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 11

**Votants : 109**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARNAULT Lionel	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
BARDY André	FANJUL José	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BERTHELOT Pascal	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
BESSEYRE Fabien	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSON Jean-Louis	GILBERT Odile	PUECH David
BŒUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BOURG François	GOUSSARD Bérengère	RKINA Mohammed
BRUN Pascale	GOYON Guy	GOMEZ Jean-Marc (S)
BRUNEL Séverine	GREGOIRE Nathalie	ROUX Bernard
BRUNETTI Graziella	GUILLAUME Julien	RYCKEBOER Christian
CHABAUD Christelle	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Ophélie	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	PAULZE Marie-Hélène (S)	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	KINDT Patrick	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LAGARDE Maguy	THALAUD François
COSTE Yves	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
COSTON David	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COUDUN Valérie	LE MARREC Laurys	TINET Georges
CREGUT François	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
CROZE Yves-Serge	BEAU-MALLET Catherine (S)	TRILLEAUD Eric
DABERT Jean-Claude	LIVET Bertrand	VARISCHETTI Martine
DENAIVES Catherine	MAHINC Didier	VEZON Christophe
DESVIGNES Jean	MALORON Annie	ZANIN Nathalie
DRUELLE Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
	GUERET Gilles (S)	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRÉ Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18)** ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

**ABSENTS EXCUSES : (11)** ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

\*

## LE RAPporteur DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Le projet alimentaire territorial est défini dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, qui affirme l'importance d'un ancrage local de l'alimentation et propose un cadre pour structurer les initiatives locales de reterritorialisation de l'alimentation : c'est à dire les projets alimentaires territoriaux.

L'outil PAT permet de co-construire une politique alimentaire territoriale cohérente, en adéquation avec les besoins et les contraintes du territoire. La stratégie alimentaire du territoire doit ambitionner une alimentation accessible à tous, respectueuse de l'environnement et rémunératrice pour les agriculteurs.

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- **une dimension environnementale** :
  - accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité ;
  - accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;
  - efficacité de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques ;
- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Dans ce contexte le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance un nouvel appel à projets national doté d'une enveloppe globale de 7,5 millions d'euros, pour renforcer le soutien à l'émergence de Projets Alimentaires Territoriaux.

L'Agglo Pays d'Issoire souhaite candidater sur le volet 1 de l'appel à projet : **soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux.**

Il s'agit de soutenir l'émergence d'un projet alimentaire territorial, qui devra permettre d'associer tous les acteurs de la politique alimentaire sur le territoire (producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs, associations, structures d'accompagnement, ...) afin de définir une stratégie alimentaire. La mise en place de cette stratégie devra se faire par le biais d'une mission d'ingénierie mais aussi par la réalisation d'un diagnostic des circuits alimentaires locaux (évaluation de l'offre, de la demande, des flux logistiques, définition et structuration de circuits locaux).

5 axes d'intervention pré-identifiés serviront de fils conducteurs à la mise en place de cette démarche :

- **contribuer au maintien des exploitations et des espaces agricoles ;**
- **favoriser le développement des circuits de proximité ;**
- **le défi des changements de pratiques (agricoles, alimentaires, ...) ;**
- **la promotion de l'alimentation et des spécificités locales ;**
- **l'Agglo Pays d'Issoire, vecteur d'une stratégie commune et d'une gouvernance partagée.**

**Le PAT de l'Agglo Pays d'Issoire devra être également le lien entre les différentes initiatives et politiques existantes sur le territoire : diagnostic foncier agricole, Plan Climat Air Energie Territorial, SCoT, Contrat territorial, Contrat Local de Santé. Il permettra de coordonner et de lier, au sein d'un même dispositif, les initiatives publiques et privées en faveur de l'alimentation.**

Le plan de financement de l'opération, qui se déroulera sur 36 mois, s'établit comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Mission d'ingénierie, Etudes, Supports de communication	100 000,00 €	Appel à projet PNA 2020-2021	70 000,00 €
		Autofinancement	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

#### **CADRE REGLEMENTAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de commerce ;

**VU** la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et notamment le volet 1 « soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux » ci-annexé ;

**VU** l'avis favorable de la commission « Agriculture et Forêt » en date du 23 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que dans l'appel à projet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le volet 1 porte sur le soutien à la création de Projets Alimentaires Territoriaux « émergents » ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité du dispositif Projet Alimentaire Territorial dans son volet soutien aux projets émergents, pour engager Agglo Pays d'Issoire dans une stratégie alimentaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'émergence du PAT devra s'appuyer sur un diagnostic partagé de l'alimentation avec les différents acteurs locaux autour des 5 axes pré-identifiés et prédéfinis ;

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 109

- Pour : 109
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'engager la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire dans une démarche concertée de structuration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) tel que ci-dessus exposé ;**
- **De valider candidature de l'Agglo Pays d'Issoire à l'appel à projet « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) ;**
- **De valider le plan de financement ci-dessus exposé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021